

L'ACCÈS AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique permettant au participant de cheminer en hauteur, **de façon autonome** et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres et rochers ou autres supports naturels ou non.

Il se compose d'ateliers répartis en plusieurs parcours distingués par des codes de couleurs.

La prestation fournie comprend :

- la fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI) des pratiquants
- la description de l'activité : consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance
- la mise en application sur parcours d'essai pour validation par un opérateur
- la surveillance, les conseils et/ou les aides éventuels en cours de séance.

En cas de mauvaises conditions météorologiques
(fort vent, orage avec risque de foudre, rafales de vent, montée des eaux ...),
la direction se réserve le droit d'évacuer
temporairement ou définitivement les parcours pour votre propre sécurité.

➤ Conditions d'accès

L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture

Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions précitées.

Pour accéder aux activités, il faut impérativement:

- Être en bonne santé et n'être affecté d'aucun trouble physique et psychologique. La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités
- Avoir acquitté un droit d'accès
- Avoir suivi les explications de début de séance et réalisé le parcours test avec succès, qui doit être validé par un opérateur : **condition obligatoire avant de partir sur les parcours.**
- Les mineurs de **moins de 16 ans doivent être accompagnés** d'un adulte responsable lors de l'inscription qui doit rester présent **pendant la durée de l'activité.**
- Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas admis sur les parcours.
- Les enfants de 6-8 ans devront être **accompagnés obligatoirement** sur les parcours d'un adulte ou d'un responsable **pratiquant** et ont accès seulement au parcours **Découverte.**
- D'une manière générale, pour les pratiquants, effectuer le parcours sous la surveillance d'un opérateur et respecter l'ensemble des consignes et directives données
- Avoir pris connaissance **des documents affichés** relatifs :
 - . aux consignes de sécurité et aux explications de l'équipement à utiliser,
 - . aux différents marquages et signalisations utilisés qui ont été donnés lors des explications du début de séance pour la pratique autonome du parcours acrobatique
- Respecter les consignes d'utilisation des ateliers et notamment les consignes particulières de progression et les consignes particulières de sécurité
- Respecter le nombre de personnes autorisées par atelier et par plate-forme

Parc Aquarock Aventure
Le Cellier du Buis – 07 360 St Michel de Chabrilanoux
Tèl : 06.81.15.96.98

E-mail : contact@aquarock.fr – Site web : www.aquarock.fr
N° SIRET 51030718400018 N°TVA 52510707184
NAF 9321Z RCS AUBENAS Capital social : 4000€

VOUS EFFECTUEZ LES DIFFÉRENTS PARCOURS EN PRATIQUE AUTONOME :

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

➤ **Comportement dans l'enceinte du parc**

Il est interdit de fumer et d'utiliser un téléphone mobile pendant les activités.

Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent.

Une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée : une paire de chaussure fermée et tenant les pieds (type chaussures de sport, baskets) sont obligatoires

Ne gardez sur vous aucun objet susceptible de tomber.

- Chaque client est équipé par nos soins d'un équipement de sécurité fourni par nous et vérifié avant chaque départ. Tout équipement enlevé et/ou remis doit être contrôlé par un opérateur. L'utilisation d'un matériel autre que celui du parcours n'est pas autorisée.
- Toutes les consignes de sécurité vous sont systématiquement énoncées avant la pratique de l'activité. Le suivi de ces consignes est obligatoire en toutes circonstances.
- Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité ne se sent pas capable, physiquement ou moralement d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, doit renoncer à faire le parcours.
- Il en est de même pour toute personne n'ayant pas réussi l'évaluation pratique.
- La signalétique à l'entrée de chaque atelier doit être consultée; les plates-formes et les ateliers ne devront pas être surchargés.
- L'auto assurance permanent et continu est obligatoire (lignes de vie, boucles de sécurité, ou tout autre élément indiqué).
- Il est strictement interdit d'interrompre et/ou de quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur
- En cas de problème, prévenir le personnel du parcours par tout moyen utile.
- Il est strictement interdit d'aller dans l'eau pendant toute la durée de l'activité. Ce site est en aucun cas une baignade aménagée. La baignade est par conséquent non surveillée : à vos risques et périls.

Les piétons, visiteurs et accompagnants sont autorisés à circuler dans le parc

(Voir consignes générales).

Ils sont tenus de faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante.

- **Respecter la signalisation en vigueur, ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol.**
 - Les balisages et les cheminements au sol doivent être respectés
 - Il est strictement interdit de franchir la matérialisation des cheminements au sol
 - Il est interdit de courir dans les allées
 - L'environnement doit être respecté (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit !)
 - Il est interdit de fumer et de faire du feu
 - Il est interdit d'accéder aux installations réservées à l'activité (ateliers, échelles...)

La direction se réserve le droit

- . d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes,
- . ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres,
- . ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement,
- . de prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

**LA SOCIETE ORGANISATRICE N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITE
EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE
OU DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR.**

Fait à St Michel de Chabrillanoux, le 23 mai 2009

La Direction

Parc Aquarock Aventure

Le Cellier du Buis – 07 360 St Michel de Chabrillanoux

Tèl : 06.81.15.96.98

E-mail : contact@aquarock.fr – Site web : www.aquarock.fr

N° SIRET 51030718400018 N°TVA 52510707184

NAF 9321Z RCS AUBENAS Capital social : 4000€